



SOMMAIRE
DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION
LORS DE SA 87^{ème} SESSION

(Rome, 21-23 avril 2008)

Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, tel que proposé, a été adopté.

Point No. 2 de l'ordre du jour: Rapport annuel 2007 par le Secrétaire Général

Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès importants réalisés sur tous les projets.

Point No. 3 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

Le Conseil a reconduit le Professeur Hartkamp dans ses fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et, sur proposition de M. Sánchez Cordero, a nommé M. Operti Badán second Vice-Président, tous deux à compter de la fin de la 87^{ème} session du Conseil.

Point No. 4 de l'ordre du jour: Rapport du Sous-Comité pour la sélection du successeur du Secrétaire Général et nomination du nouveau Secrétaire Général

Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité du Comité Permanent chargé de la sélection du successeur du Secrétaire Général et a nommé Secrétaire Général M. José Angelo Estrella Faria, actuellement juriste hors classe au Secrétariat de la CNUDCI, conformément à l'article 8(1) du Statut organique. La date de prise de fonction sera fixée après consultation entre le Président et M. Estrella Faria. Le Conseil a également adopté la résolution suivante :

Etant donné le vif intérêt légitime montré par les Gouvernements membres à être impliqués dans le processus de consultation avant que le Sous-Comité ne fasse sa proposition au Conseil, le Conseil décide que, en ce qui concerne les procédures futures de sélection du Secrétaire Général, un protocole d'accord entre le Conseil, représenté par le Président de l'Institut, et les Gouvernements membres, représentés par le Président de l'Assemblée Générale, établira la procédure de consultation appropriée sans pour autant modifier les dispositions pertinentes du Statut organique, étant entendu que la procédure continuera à être apolitique et fondée seulement sur les qualités des candidats.

Point No. 5 de l'ordre du jour: Questions concernant le poste de l'un des Secrétaires Généraux adjoints

Le Conseil a décidé de nommer le Professeur Alessandra Zanobetti, conformément à l'article 8(2) du Statut organique au poste de l'un des Secrétaires Généraux adjoints jusqu'au 31 décembre 2010.

Point No. 6 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Plan stratégique

Le Conseil a pris note, avec satisfaction, du rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre du Plan Stratégique et a félicité le Secrétariat pour les progrès importants réalisés en

général dans tous les domaines où les restrictions budgétaires n'ont pas compromis son action. Le Conseil a adopté les décisions suivantes concernant les sujets abordés spécifiquement par le Plan stratégique:

- a) le Secrétaire Général était prié de communiquer à l'Assemblée Générale l'opinion exprimée par le Conseil concernant la nécessité de stabiliser le poste du fonctionnaire chargé des fonctions de dépositaire (v. C.D. (87) 6 p. 21);
- b) le Conseil était de l'avis que l'allocation budgétaire de la Bibliothèque devait être augmentée de façon importante si on ne voulait pas mettre en péril son existence et ses objectifs tels qu'ils étaient établis dans le Statut organique;
- c) la priorité accordée par le Conseil aux travaux portant sur la base de données UNILAW (v. C.D. (87) 6, pp. 16 ss.), en vue de la présentation du Plan stratégique à l'Assemblée Générale, devait être indiquée comme "élevée";
- d) le Conseil a approuvé la stratégie d'utiliser des accords de coopération avec des institutions d'enseignement et de recherche de haut niveau et des organisations non gouvernementales pour augmenter les capacités de divulgation de l'Institut;
- e) pour ce qui concernait le projet d'un "Centre pour le droit des marchés financiers transnationaux" (v. C.D. (87) 6, pp. 20 ss.), le Conseil
 - i) a exprimé sa gratitude au Gouvernement du Luxembourg pour avoir exploré et discuté, au plus haut niveau, des moyens de réunir la recherche, la formation, l'expertise pratique dans le domaine des marchés financiers et les efforts intergouvernementaux d'UNIDROIT pour contribuer au développement du droit des marchés financiers transnationaux;
 - ii) a convenu que l'approche appropriée devait être pragmatique, centrée sur les projets et sans engagement de ressources financières pour le moment;
 - iii) était favorable à l'idée que le Centre soit accueilli par la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université du Luxembourg;
 - iv) est convenu qu'un Protocole d'accord fournissant les précisions nécessaires pour l'organisation du Centre et ses fonctions serait rédigé et soumis au Conseil de Direction pour son approbation;
 - v) a demandé au Secrétaire Général, compte tenu de la vocation universitaire du Centre et de son activité centrée sur le droit des marchés financiers, et eu égard au fait que le Secrétaire Général réintégrait ses fonctions de professeur de droit commercial et de droit international privé, de représenter UNIDROIT, *pro bono*, dans les activités du Centre et de faire régulièrement rapport de celles-ci au Conseil et aux Gouvernements des Etats membres.

Point No. 7 de l'ordre du jour: Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2009

Ayant pris note de la présentation par le Président de la Commission des Finances des opinions préliminaires des Gouvernements membres représentés au sein de la Commission, le Conseil a approuvé le projet de budget fait sur la base des premières estimations, y compris une contribution extra-statutaire du Gouvernement du Royaume-Uni, et a demandé au Secrétariat d'allouer le montant de cette contribution selon les prescriptions du Gouvernement donateur.

Point No. 8 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a) Etat de mise en œuvre de la Convention du Cap, du Protocole aéronautique et du Protocole de Luxembourg

Le Conseil a pris note des importants progrès réalisés depuis sa dernière session et invité les Gouvernements des Etats membres à a) travailler en vue de nouvelles ratifications et adhésions; b) faire en sorte que la Commission préparatoire établie en vertu du Protocole de Luxembourg

mène à bien son mandat rapidement; c) faire les efforts appropriés pour garantir que l'Institut puisse continuer à exercer ses fonctions de dépositaire, en particulier à travers le financement du poste du fonctionnaire qui remplit ces fonctions. Le Conseil a approuvé la publication et la distribution de l'édition révisée du Commentaire officiel sur la Convention du Cap et le Protocole aéronautique ainsi que du Commentaire officiel sur la Convention du Cap et le Protocole de Luxembourg.

b) Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des importants progrès réalisés lors des réunions Gouvernements/industrie tenues à Londres et à New York en vue de la reconvoqueation du Comité d'experts gouvernementaux et s'est félicité de la décision proposée par le nouveau Comité pilote établi par l'Assemblée Générale de construire un consensus autour des conclusions provisoires atteintes à l'issue de la réunion de New York et d'apporter des solutions aux principales questions restées en suspens concernant l'avant-projet de Protocole qui soient suffisantes pour justifier la reconvoqueation du Comité d'experts gouvernementaux début 2009 et pour envisager l'achèvement des travaux vers mi-2010.

Le Conseil de Direction a exprimé sa gratitude au Gouvernement allemand, à la U.K. Foundation for International Uniform Law et à l'Agence Spatiale allemande pour l'aide généreuse qu'ils avaient apportée pour faire avancer ce projet.

Point No. 9 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés

Projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédies – Le Conseil a exprimé sa gratitude au Gouvernement suisse pour avoir invité tous les Etats membres des Nations Unies et des observateurs à participer à la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention. Le Conseil a pris note, avec satisfaction, de l'état de préparation de la Conférence diplomatique et en particulier du travail post-session effectué par les participants au Comité d'experts gouvernementaux concernant l'analyse approfondie de trois questions spécifiques et des solutions possibles. Le Conseil a invité les Gouvernements membres, les Observateurs et le Secrétariat à entreprendre tous les efforts nécessaires et à coopérer de manière constructive en vue d'assurer le succès de la Conférence diplomatique et de la future Convention.

Point No. 10 de l'ordre du jour: Principes relatifs aux contrats du commerce international

Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès réalisés depuis sa dernière session dans l'élaboration de nouveaux Chapitres des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

Point No. 11 de l'ordre du jour: Loi type sur le leasing commercial

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction de l'excellence des travaux accomplis par le Comité d'experts gouvernementaux et, sous réserve des ajustements entre les versions françaises et anglaises sur les termes "lessor" et "lessee" et pour trouver un terme plus approprié dans la version française pour rendre le terme anglais de "leasing" dans le titre, a autorisé la transmission du projet de loi type sur le leasing aux Gouvernements pour finalisation et adoption lors d'une session conjointe de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT et du Comité d'experts gouvernementaux.

Le Conseil a pris note des préoccupations exprimées concernant le champ d'application du projet de loi type par rapport à celui du régime du Cap et a invité le Secrétariat à déployer les efforts nécessaires pour trouver une solution amiable à ces préoccupations, en impliquant les parties concernées.

Le Conseil a adopté une Résolution appelant les Etats participants à cette session conjointe à respecter cet objectif particulier, à savoir accroître la disponibilité du financement par location pour les pays en développement et les économies en transition et, ainsi, garantir son application à un

éventail aussi large que possible de biens tout en préservant autant que nécessaire l'application du régime du Cap.

Point No. 12 de l'ordre du jour: Programme de travail triennal de l'Organisation (2009-2011)

Le Conseil a recommandé que l'Assemblée Générale adopte le Programme de travail suivant pour la période triennale 2009 – 2011:

a) concernant les *activités législatives*, il convenait d'accorder priorité i) à la finalisation des Chapitres supplémentaires aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international actuellement en cours d'élaboration; ii) à la finalisation du Protocole spatial à la Convention du Cap; iii) aux travaux sur un instrument en matière de compensation dans les services financiers, sur un Guide législatif contenant des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions de titres sur les marchés émergeant et, si les ressources le permettaient, comprenant des règles facilitant la convergence des systèmes de classification des investisseurs. Le Conseil a exprimé le souhait que les travaux sur les sujets susmentionnés soient menés avec l'assistance du futur Centre pour le droit des marchés financiers transnationaux. Concernant les travaux futurs sur un nouveau Protocole à la Convention du Cap (sur du matériel d'équipement agricole et, si possible, autre), les décisions finales seront prises sur la base d'une évaluation faite à la suite de recherches plus approfondies et d'une tentative de rédaction de la part du Secrétariat. Quand aux travaux sur un instrument portant sur la responsabilité civile en cas de mauvais fonctionnement des services satellitaires, les décisions définitives seront prises sur la base de consultations plus approfondies menées par un Comité ad hoc établi par le Conseil;

b) concernant les *activités non législatives*, le Conseil a recommandé que, en dehors du statut prioritaire de la Bibliothèque, une priorité élevée soit accordée au Programme de bourses de recherches, à la Revue de droit uniforme et à la base de données UNILAW.

Le Conseil a invité l'Assemblée Générale à prévoir une certaine marge de discrétion pour permettre au nouveau Secrétaire Général d'évaluer personnellement la situation à la lumière des ressources disponibles et d'affiner le Programme de travail conformément au Plan stratégique.

Point No. 13 de l'ordre du jour: Rapport sur les travaux du Comité ad hoc sur le Règlement intérieur concernant l'organisation de l'Institut – Administration financière – Personnel, consultations du personnel et recommandations soumises par le Comité ad hoc et le Secrétariat

Le Conseil a approuvé les propositions du Comité ad hoc en vue de la révision des Parties I et II du Règlement et leur transmission à l'Assemblée Générale pour adoption. Le Conseil a invité le Secrétaire Général à finaliser les consultations concernant la Partie III du Règlement (Personnel) et à soumettre une proposition au Conseil à 88^{ème} session.

Point No. 14 de l'ordre du jour: Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT autres que les instruments relatifs à la Convention du Cap

a) Protocole additionnel à la CMR

Le Conseil a décidé qu'une lettre exprimant la reconnaissance et la satisfaction de l'Institut et du Conseil pour tout ce qu'il avait fait soit envoyée à M. Putzeys. Il a également recommandé qu'UNIDROIT soit présent à la cérémonie de signature du Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route de 1956 concernant la lettre de voiture électronique.

b) Autres instruments

Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'adoption d'un Protocole à la CMR basé sur une proposition conjointe à la CEE/ONU d'UNIDROIT et de la CNUDCI, et exprimé sa gratitude à M. Putzeys pour sa contribution personnelle à ce succès. Le Conseil a également pris note des progrès réalisés en matière de promotion et de mise en œuvre de la Convention de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

Point No. 15 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique

Le Conseil a pris note, avec satisfaction, des résultats encourageants concernant à la fois la coopération technique (en particulier le projet d'Acte uniforme sur le droit des contrats pour les états membres de l'OHADA et les activités de promotion y relatives) et le Programme de bourses de recherches. Le Conseil a exprimé sa gratitude aux Gouvernements donateurs, à la UK Foundation et à la American Foundation for International Uniform Law pour leur appui, et le Secrétaire Général pour sa bourse à titre personnel. Les membres du Conseil ont par ailleurs décidé de contribuer de façon collective à une autre bourse de recherches.

Point No. 16 de l'ordre du jour: Etat de la Bibliothèque

Le Conseil a pris note, avec satisfaction, des excellents résultats obtenus dans la gestion des collections de haut niveau et du catalogue en ligne, ainsi que dans l'intégration de la Bibliothèque dans un réseau des principales bibliothèques spécialisées malgré des restrictions budgétaires insoutenables.

Point No. 17 de l'ordre du jour: Uniform Law Review/ Revue de droit uniforme et autres publications

Le Conseil a pris note avec satisfaction du haut niveau maintenu avec la nouvelle formule à moindres frais imposée par les Etats membres et la politique budgétaire.

Point No. 18 de l'ordre du jour: Rapport sur la situation relative aux correspondants de l'Institut

Le Conseil a décidé de poursuivre la mise en œuvre de ses décisions prises lors de la précédente session de la façon choisie par le Secrétariat, sous réserve de petits ajustements techniques.

Point No. 19 de l'ordre du jour: Propositions pour la nomination de correspondants de l'Institut

Le Conseil a nommé le cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer et le Professeur Sibidi Emmanuel Darakoum correspondants de l'Institut.

Point No. 20 de l'ordre du jour: Site d'UNIDROIT sur Internet et Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT

Le Conseil a pris note, avec satisfaction, de la nouvelle présentation du site et du fait que d'autres Gouvernements membres avaient désigné des bibliothèques dépositaires dans leurs pays.

Point No. 21 de l'ordre du jour: La base de données sur le droit uniforme

Le Conseil a pris note, avec satisfaction, des progrès récents concernant le contenu de la base de données et a demandé au Secrétaire Général d'indiquer à l'Assemblée Générale la décision du Conseil d'accroître la priorité accordée à ce sujet.

Point No. 22 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 88^{ème} session du Conseil de Direction

Le Conseil a décidé que sa 88^{ème} session se tiendrait du 20 au 22 avril 2009 à Rome.